

COMMUNIQUÉ

Politique concernant l'utilisation du plastique à usage unique pour les bâtiments municipaux

Baie-Comeau, le 20 janvier 2020. – Comme annoncé par le conseil municipal en juin 2019, la Ville de Baie-Comeau enclenche une première étape dans sa lutte contre le plastique à usage unique dans sa municipalité avec l'adoption d'une politique à ce sujet qui sera effective pour ses bâtiments municipaux. « J'y réfléchis depuis mon arrivée en poste et je suis très heureux que le conseil municipal soit unanime sur le sujet. Le plastique à usage unique est un fléau pour l'environnement et même si ça bouscule les habitudes, nous sommes convaincus que la transition doit s'effectuer », a affirmé le maire de Baie-Comeau, monsieur Yves Montigny, en remerciant la Régie de gestion des matières résiduelles Manicouagan pour son soutien dans les derniers mois.

Impacts

Concrètement, les ustensiles, les pailles ainsi que les bouteilles d'eau en plastique, tout comme les contenants en styromousse (un dérivé du plastique), seront bientôt interdits à l'intérieur des bâtiments municipaux. Même si l'idéal est de ne pas les utiliser du tout, les verres de plastique seront tolérés pour l'instant si des mesures répressives, visibles et suffisantes sont mises en place. « Malheureusement, après discussion avec nos conseillers à la Régie de gestion des matières résiduelles Manicouagan, il n'existe pas d'alternative environnementale, actuellement, pour remplacer le verre de plastique. Par contre, il y a moyen de réduire drastiquement leur usage et cela fait partie de nos attentes », a expliqué monsieur Montigny.

Les employés municipaux, oeuvrant quotidiennement dans les bâtiments municipaux, sont bien entendu ciblés par la politique. Cependant, la Ville ayant certaines infrastructures munies d'un service de restauration, de bar et où il est possible d'y louer des salles, une adaptation sera nécessaire pour les gestionnaires de ces opérations ainsi que pour la population en général. « Même si nous l'adoptons aujourd'hui, la mise en application de la politique est prévue en juin 2020. Certaines de nos installations, notamment les arénas, le Centre des arts et le chalet du Mont Ti-Basse, sont particulièrement touchées par ces mesures et nous souhaitons donner le temps nécessaire pour que le changement s'opère convenablement », selon le maire qui indique au passage que la Ville prévoit améliorer la collecte de déchets et du recyclage dans ses bâtiments et être active en matière de sensibilisation.

Règlement municipal à venir

Par ailleurs, en 2020, la Ville a également l'intention d'aller plus loin dans sa lutte contre le plastique et envisage la préparation d'un règlement municipal aux dires du maire : « La prochaine étape sera de cibler les sacs de plastique. Ce qui est positif dans tout ça, c'est que d'autres municipalités ont déjà emboîté le pas et des entreprises d'envergure, notamment dans le domaine de l'alimentation, ont également cette idée en tête. Le moment est donc propice pour établir un règlement en ce sens ».

- 30 -

Source : Mathieu Pineault, coordonnateur
Division des communications et du service à la clientèle
418 296-8195